



**VIDE GRENIER DU DIMANCHE 24 MAI 2026 ESPACE BORIS VIAN
FICHE DE RÉSERVATION D'EMPLACEMENT**

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de Naissance

Adresse Postale :

.....

Carte d'identité N° : Délivrée le : par :

Adresse électronique :

Téléphone : Immatriculation du véhicule :

SOUHAITE OBTENIREMPLACEMENT (S) de 4 MÈTRES LINÉAIRES AU
PRIX DE 15 EUROS L'EMPLACEMENT

Règlement ci-joint : euros par chèque () ou espèces ().

**à envoyer à l'adresse postale d'Atout Cœur (à la mairie) ou à déposer au local
de l'association, rue Frédéric Chopin, les mardis de 15h30 à 19h. Clôture des
inscriptions le 17 mai.**

Ne pas oublier de joindre la copie de la pièce d'identité

Déclaration sur l'honneur.

Je, soussigné, déclare :

✓ qu'aucun des objets mis en vente lors du vide-greniers de La Salvetat St Gilles n'est
d'origine douteuse. Je dégage de toute responsabilité l'association Atout Cœur Salvetat, celle-
ci ayant fait le nécessaire pour la bonne tenue et l'honnêteté de cette manifestation.

✓ avoir reçu et lu un exemplaire du règlement, et m'engage à le respecter. ✓ ne pas
participer à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile (art
R321.9 du code pénal)

Fait à Le

Mention manuscrite « lu et approuvé »

Signature



ATOUT CŒUR SALVETAT

Mairie, Avenue des Pyrénées
31880 La Salvetat Saint Gilles
06.98.60.64.51

Mail : atoutcoeursalvetat31@gmail.com

REGLEMENT DU VIDE GRENIER DU 24 mai 2026

1 L'association ATOUT CŒUR SALVETAT organise un vide-greniers : le **DIMANCHE 24 mai 2026 de 9 heures à 17 heures** autour de l'espace Boris Vian à La Salvetat Saint Gilles. L'installation des stands se fera le dimanche 24 mai 2026 entre 6h et 9h (**1 seul véhicule par emplacement pour l'installation, aucun véhicule dès l'ouverture du vide-greniers**)

2 Cette journée est ouverte aux **particuliers**. Les organisateurs se réservent le droit de refuser une réservation s'ils le jugent nécessaire à la bonne tenue de la manifestation.

3 Les organisateurs ne sont pas responsables des objets, œuvres, ou marchandises présentées. La vente doit se faire sous la responsabilité des exposants

4 La vente d'animaux et de produits alimentaires est interdite ainsi que de tous types de végétaux, d'armes, tous produits inflammables et produits illicites

5 Les **particuliers** sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus, à condition qu'ils aient leur domicile ou leur résidence secondaire dans la commune ou l'intercommunalité. Les modalités d'application du présent alinéa sont fixées par décret en conseil d'Etat. Article 310-2 du code du commerce.

6 Sont **interdits** les vendeurs **professionnels** d'objet neuf ou d'occasion

7 Les **réservations seront prises jusqu'au 17 mai 2026**, dans la limite des places disponibles et sans obligation de la part des organisateurs.

8 Les organisateurs établiront un registre, conforme à la législation, sur lequel doivent figurer tous les renseignements demandés sur la fiche d'inscription.

9 **IMPORTANT** : La réservation ne sera effective que lors de la réception par les organisateurs des pièces suivantes :

- ✓ la fiche d'inscription complétée,
- ✓ la photocopie d'une pièce d'identité,
- ✓ le paiement de votre participation.

Dossier à envoyer par courrier avec le règlement à :

ATOUT CŒUR SALVETAT
Mairie, avenue des Pyrénées
31880 LA SALVETAT ST GILLES

Ou à déposer aux permanences, au local de l'association, rue Frédéric Chopin, les mardis de 15h30 à 19h. Clôture des inscriptions le 17 mai 2026.

10 Il est rappelé qu'il faut respecter le code de la route pour stationner vos véhicules, pour cela vous pouvez utiliser les différents parkings de la commune (parkings de La Poste, de la salle de judo, des écoles, des hospitaliers). L'association Atout Cœur Salvetat ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'incident ou d'accident.